USS Union syndicale suisse
www.uss.ch

Une politique financière erronée

Ce sont les salarié(e)s qui paieront les intérêts

Au chapitre de la politique financière, l'actuelle session parlementaire est truffée d'absurdités et de perversités économiques. La révision de la TVA va engendrer des pertes fiscales considérables, sans être pour autant d'une utilité économique qui les justifierait. Quant à la « règle complémentaire » prévue pour le frein à l'endettement, elle est un non-sens économique doté d'un potentiel de nuisibilité très élevé.

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS/*fq*

Toujours plus de personnes se déclarent partisanes d'une stabilisation de la conjoncture. Mais ces professions de foi ne débouchent sur rien à cause de la politique financière erronée réellement suivie. Aujourd'hui, on prépare en effet le terrain pour des programmes d'austérité qui coûteront de nombreux emplois à la Suisse, comme ce fut le cas dans les années 1990. Et ce sont les salarié(e)s qui devront en payer les intérêts.

Révision de la TVA : un premier coup fatal pour la santé des finances fédérales

La révision de la TVA créera de nouvelles niches fiscales. Elle se traduira par des pertes fiscales de 500 millions de francs environ (suppression de l'imposition des prélèvements privés dans la construction, révision de la méthode des taux de la dette fiscale nette, etc.). Les assouplissements administratifs promis sont illusoires. Les principales gagnantes de cette révision seront sans doute les fiduciaires qui, pour des honoraires juteux de consultants, pourront répondre aux questions des PME insécurisées.

Cette révision est la première de toute une série d'allégements fiscaux qui ouvriront d'énormes brèches dans les finances fédérales. La compensation de la progression à froid et la révision soi-disant « de l'imposition des familles » devraient coûter chacune 500 à 600 millions de francs. De plus, la réforme prévue de l'imposition des entreprises III se traduira en nouvelles pertes fiscales. Ensemble, ces cadeaux fiscaux antisociaux et économiquement absurdes représenteront pour le budget fédéral une charge d'environ 2 milliards.

S'ajoute à cela la mise en place d'un mécanisme trop rigide de frein à l'endettement, qui sous-estime les baisses de recettes qu'entraînera la dégradation de la conjoncture. Le frein à l'endettement présentera des déficits conjoncturels comme étant structurels, c'est-à-dire devant, selon la logique du département de Monsieur Merz, être effacés à coups d'économies.

Tout cela aura pour effet qu'avec leurs cadeaux fiscaux absurdes, Monsieur Merz et ses acolytes bourgeois du Parlement créeront des déficits durables, sans dépenser un seul et unique franc pour stabiliser la conjoncture. Conséquence : des programmes d'allégements qui aggraveront la crise, en lieu et place de mesures de lutte contre le chômage. On risque

ainsi, en matière de politique financière, de retourner à l'âge de la pierre des années 1990, lorsque la Suisse s'est retrouvée en pleine stagnation durant six ans à cause d'erreurs de politique financière et monétaire.

En résumé : pas de création de niches fiscales avec la révision de la TVA, pas question de cadeaux fiscaux pour les hauts revenus et révision du mécanisme du frein à l'endettement. Sinon le Conseil sera (co-)responsable du chômage.

Règle complémentaire au frein à l'endettement : un non-sens économique

La règle complémentaire au frein à l'endettement témoigne d'une incompétence économique très prononcée. Si, par exemple, le Conseil fédéral ne cofinançait les projets des cantons après leur réalisation, mais versait l'argent à l'avance, il s'agirait là de dépenses supplémentaires qui, comme le demande la logique de cette règle complémentaire, seraient à compenser à coups de (méchantes) économies. Économiquement absurde ! En effet, un ménage qui décide de payer sa facture de téléphone un mois à l'avance doit certes payer, le même mois, deux factures, mais n'en devient pas pour autant plus pauvre.

De plus, nombre de signes laissent actuellement entendre que l'emprunt convertible de l'UBS se traduira par une perte pour la Confédération. Avec la règle complémentaire, la conséquence de cette perte serait qu'il faudrait économiser dans le budget ordinaire de la Confédération. Contrairement aux promesses initiales, le peuple suisse devrait alors assez rapidement passer à la caisse pour l'aide fournie à l'UBS.

La règle complémentaire au frein à l'endettement doit être rejetée. Sa place est au musée des absurdités économiques.

uss-infos 04 / 09